
M A I R I E

le 30/07/2018

de

C E S T A S

Téléphone 05.56.78.13.00
Télécopie 05.57.83.59.64
Mail : urba@mairie-cestas.fr

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CESTAS

Par arrêté N° 101/2018 du 29/03/2018, le Maire de la commune de CESTAS a engagé la procédure de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de la correction, suite à la décision du 22 mars 2018 du Tribunal Administratif de Bordeaux, des articles 10 du règlement du PLU dans les zones UA et UB, des articles 12 du même règlement dans les zones UA, UB, UC, UG, UL 1AU et 2AU et des articles 13 dudit règlement dans les zones UA, UB, UC, UG, UL, et 1AU, afin de respecter les dispositions de l'article R.123-9 du Code de l'Urbanisme.

En date du 12 juin 2018, le Conseil Municipal de CESTAS a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée .

Cette mise à disposition aura lieu du 22 août 2018 au 21 septembre 2018 inclus, soit pour une durée de 31 jours consécutifs.

Le dossier de modification simplifiée, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le maire seront consultables en mairie, auprès du Service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture des services (tous les jours de 8h30 à 17h et le samedi matin de 10h à 12h).

Le dossier de mise à disposition sera de plus, mis en ligne sur le site internet de la mairie : ([http:// www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit à la mairie de CESTAS à l'adresse suivante :

**Mairie de CESTAS
Service Urbanisme
2, avenue du Baron Haussmann
33610 CESTAS**

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Maire en Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par une délibération motivée.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans le journal SUD OUEST, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

Ce même avis sera affiché à la mairie de CESTAS.

LE MAIRE
Pierre DUCOUT